

Le point de vue de la CPU sur le rôle du CNRS

Par Jacques Fontanille, VP Recherche de la CPU

Cher collègue,

Quelques instants pour répondre par écrit.

Aujourd'hui, les universités peuvent enfin espérer sortir de la "minorité" dans laquelle les différentes institutions et organismes nationaux les ont tenues pendant si longtemps, au détriment de leur rayonnement international et de leur réactivité stratégique. En devenant autonomes, elles deviennent "majeures" et toute tentative pour exercer encore quelque "tutelle" sur telle ou telle partie de leurs activités sera systématiquement combattue, y compris, bien entendu, en recherche.

A la fin de la seconde guerre mondiale, les universités françaises étaient dans un tel état de stagnation et d'académisme que seule la création du CNRS a permis à la recherche de se relever. Aujourd'hui la situation a complètement changé, et en partie grâce au CNRS, mais principalement en raison d'efforts considérables en interne, les universités sont prêtes à assumer leur rôle scientifique dans toutes ses dimensions.

Votre description des rôles respectifs du CNRS (stratégie nationale) et des universités (rayonnement régional, développement local) me fait trop penser au discours que j'ai entendu dans la bouche de Mme Bréchnignac pour me faire encore sourire ; je puis vous assurer qu'elle n'est pas bien adaptée à la réalité de la répartition des rôles, et surtout qu'elle le sera de moins en moins.

Si on demande à la CPU son avis sur ce que doit être à l'avenir le CNRS (je doute un peu qu'on nous le demande sérieusement et pour en tenir compte !!), elle dira (car nous y avons réfléchi) que le CNRS doit être une agence de moyens humains, financiers et d'infrastructures, si le CNRS reste un organisme généraliste. En revanche, si le CNRS devenait un organisme thématique, et acceptait de renoncer au double emploi avec l'INSERM, l'INRIA, le CEA, l'INRA, le réseau des MSH, etc., alors, pour la part thématique originale qu'il garderait, il devrait être un opérateur national avec ses laboratoires propres et/ou associés à ceux des universités. En somme, il n'y a plus aujourd'hui, pour les universités, d'intérêt à maintenir un organisme opérateur de recherche national entièrement généraliste. En outre, il n'y a plus, non plus, d'intérêt, pour des universités autonomes, à recevoir leurs budgets de recherche récurrents (annuels et contractuels) de deux sources différentes (la DGES et le CNRS) : cette séparation n'a plus de sens dès lors qu'il n'y a qu'une seule évaluation, et un seul projet de recherche.

Pour ce qui concerne les UMR, la disproportion de l'investissement respectif des universités et du CNRS (en moyenne 75 / 25 %) rend les choses plus faciles à régler : les unités ne sont "mixtes" que dans la mesure où c'est la condition pour accueillir des chercheurs titulaires, et elles cesseront d'être "mixtes" dès lors que cette condition sera levée ; alors il sera reconnu que le pilotage des unités de recherche à majorité universitaire revient aux universités, et que l'affectation de personnels de recherche à temps plein revient au CNRS.

Pour ce qui concerne le besoin de recruter des chercheurs à temps plein, il ne durera qu'aussi longtemps que les universités ne pourront pas convertir un enseignant-chercheur en chercheur à temps plein. Mais dès qu'elles en auront la possibilité réglementaire (modulation des

services) et financière (???), alors elles pourront même se passer en partie des affectations de personnel chercheur du CNRS.

Et enfin, la perspective de voir les chercheurs actuels du CNRS réaffectés autoritairement et rapidement aux universités ne me semble pas d'actualité, ne serait-ce que parce les universités et leurs présidents ne le demandent pas, et que, dans cette période de grande réforme et de bouleversements structurels, ce serait s'encombrer d'un problème et d'une source de conflit superflus. En outre, l'objectif majeur et prioritaire des universités dans les deux ou trois années à venir, c'est de renforcer considérablement l'encadrement des licences, de faire réussir les étudiants, et nous ne croyons pas que les chercheurs CNRS soient actuellement disposés à se consacrer à cette tâche prioritaire ! Il est donc hors de question d'accueillir massivement dans les universités des emplois et des personnels qui augmenteraient considérablement notre taux de couverture sans aucune possibilité de les consacrer à nos objectifs prioritaires. Donc il n'y a pas de craintes à avoir de notre part sur ce sujet-là !!!

Tout ceci ne résout pas la question du pilotage des objectifs de recherche de la nation. Vous souhaitez que ce soit le CNRS ; il est évident que ce pilotage ne peut être assumé ni par les universités, ni par la CPU ; il ne peut pas être assumé par l'ANR, car ce n'est pas du tout son rôle. Personnellement, je pense que ce rôle revient à la représentation nationale, et à personne d'autre. Et la représentation nationale, dûment informée par les autorités scientifiques et les opérateurs, aura défini les priorités et fixé les objectifs à atteindre, si les opérateurs de recherche sont véritablement autonomes et responsables, si l'Etat leur procure des moyens récurrents convenables, alors ils seront en mesure de réaliser ces objectifs.

Bien cordialement à vous

Jacques Fontanille

Le texte qui posait la question :

Par Daniel Steinmetz

A Monsieur Fontanille , Vice Président Recherche de la CPU

Monsieur

Je suis élu du SNTRS-CGT au conseil d'administration du CNRS. Nous aurons l'occasion de nous rencontrer le 18 octobre. Je souhaiterai avoir avec vous un échange de vue sur l'organisation nationale de recherche française. J'ai lu avec intérêt votre position sur les LRC.

Notre syndicat, comme les autres organisations syndicales du CNRS, avait marqué son scepticisme sur ce nouveau mode d'association. Nous ne partageons pas non plus la manière dont les choses ont été menées sous la direction de la DPA. Mais au delà de ce problème de LRC et de ERL, se pose plus fondamentalement le problème du pilotage des UMR dans leur ensemble.

Nous pensons que le CNRS et les universités ont des rôles et des responsabilités complémentaires. Le CNRS a une responsabilité nationale dans la mise en cohérence de la

recherche, avec des objectifs scientifiques qui devraient être ceux de veiller au maintien de l'ensemble des champs disciplinaires, de développer l'interdisciplinarité et les nouvelles thématiques, ainsi que de veiller à la nécessaire complémentarité des recherches menées dans l'hexagone, afin d'éviter les dégâts dus aux effets de mode (similitude dans les appels d'offre de l'Europe, de l'ANR ou des régions).

Les universités, par leur ancrage territorial ont une responsabilité réelle face au tissu économique de leur région et plus largement sur le développement économique. Sur cet aspect, j'ai d'ailleurs au nom de la CGT exprimé dans le CA mes plus vives réticences sur la volonté du CNRS de « centraliser » les relations avec les PME., en affirmant que c'était de la responsabilité naturelle du tissu universitaire.

Notre position est de maintenir, mais en le redéfinissant le principe de la cotutelle de CNRS et des Universités sur les UMR. Le redéfinir, cela veut dire pour nous redéfinir les responsabilités respectives des deux partenaires, sans hégémonie de l'un sur l'autre. Cette position est également celle de la confédération CGT qui la défendra dans les instances ou elle est représentée (CNESER, CSRT).

Vous comprendrez alors notre opposition, qui est partagée par l'ensemble des syndicats du CNRS, à la volonté du ministère d'un transfert massif des UMR sous la tutelle unique des universités avec transfert simultané des personnels CNRS selon des modalités que nous ignorons encore. Cela signifierait à terme le renforcement des pouvoirs du ministère qui deviendrait le seul pilote a bord, à la fois pour fixer les objectifs scientifiques, attribuer les moyens humains et financiers. Avec le risque considérable de priver les chercheurs comme les enseignants d'une liberté de pensée et de proposition qu'ils ont dans tous les pays développés. Même aux USA, la NSF n'est pas sous le contrôle du politique au même niveau de ce qu'est l'ANR en France. Les 6 petits millions qui sont affectés a la recherche universitaire dans le budget 2008, montrent bien que ce n'est pas le financement d'une recherche universitaire libre qui est dans la priorité du gouvernement.

J'aimerais si vous êtes d'accord prolonger cette discussion et mieux connaître les positions de la CPU sur l'avenir de la recherche publique.

Avec mes cordiales salutations.